

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-1490

présenté par

Mme Le Pen, M. Bilde, M. Chenu, M. Meizonnet, M. Pajot et Mme Pujol

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	26 416 832
<b>TOTAUX</b>	0	26 416 832
<b>SOLDE</b>	-26 416 832	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de supprimer la contribution de la France au FRiT, Facilité pour les réfugiés en Turquie (action 05 du programme 209).

La Turquie en cesse de s'attaquer à la France (encore récemment le président turc a insulté le président de la république), la suppression du versement des millions serait non seulement un signal mais également une question de cohérence.

Pourquoi donner l'argent des Français à un pays dont le gouvernement ne cesse de s'opposer à la France ?